

Soutien aux investissements matériels

REGION SUD

Présentation du dispositif

Soutenir les investissements matériels des entreprises de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

Le dispositif est décliné au niveau des différentes filières de production, en fonction des stratégies de développement propres à chaque filière et des priorités régionales.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce soutien concerne les TPE, PME, ou les entreprises dites ["Intermédiaires" ou "médianes", selon la définition européenne qui exercent en région une activité de commercialisation et de transformation des produits agricoles listés dans "l'annexe 1 du TFUE \(Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne\)](#).

— Critères d'éligibilité

L'activité de ces entreprises doit avoir une activité dont les approvisionnements en matières premières agricoles proviennent d'au moins 3 producteurs apporteurs individuels dont aucun ne réalise plus de 50% des volumes livrés.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les travaux et les projets d'investissement matériels de modernisation, de développement des entreprises :

- les investissements productifs,
- les travaux,
- les acquisitions d'équipements et matériel de production, ainsi que les investissements immatériels liés à ces investissements susvisés (frais d'architecte, honoraires, étude de faisabilité, frais d'acquisition de brevets,...).

De manière générale, et sauf cas particuliers définis au niveau des filières de production, la dépense subventionnable minimum d'investissements éligibles est de 25 000 € HT et est plafonnée à 1 M€ HT.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Le simple renouvellement ainsi que le matériel d'occasion, le matériel roulant (à l'exception des chariots

élévateurs), et les investissements financés en crédit-bail ne sont pas éligibles ainsi que les travaux d'embellissement des abords d'entreprises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux d'aide régionale est modulé en fonction de critères de majoration :

- Le taux de base de l'intervention régionale est égal à 10% des investissements subventionnables, sauf pour les entreprises dites "intermédiaires" ou "médiannes", où il est de 5%.
- Le taux majoré de niveau 1 peut atteindre 15% des investissements subventionnables, lorsque l'opération s'inscrit dans l'un des cas suivants:
 - entreprises justifiant, pour une part significative des apports, d'un approvisionnement régional contractualisé ou fidèle,
 - entreprises traitant majoritairement des produits sous SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine),
 - entreprises s'inscrivant dans une démarche de structuration ou de mutualisation d'outils.
- Le taux majoré de niveau 2 peut atteindre 20% des investissements subventionnables lorsque l'opération s'inscrit dans l'un des cas suivants:
 - entreprises issues de l'organisation économique ou conventionnées avec l'organisation économique (filières fruits et légumes),
 - projet hautement structurants pour la filière concernée,
 - projet d'entreprise s'inscrivant dans le cadre d'une filière régionale intégrée (bigarreaux d'industrie, tomate industrie,...).

Dans le cas des entreprises dites « intermédiaires » ou « médianes », ces taux majorés maximum sont réduits de moitié dans le respect des taux maximum d'aide publique.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

La demande de subvention doit être faite uniquement depuis [la plateforme dématérialisée de la Région](#).

— Éléments à prévoir

La demande doit comporter les documents suivants :

- un budget prévisionnel des dépenses,
- une fiche technique décrivant le projet,
- les devis comparatifs liés à chaque dépense, le cas échéant.

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96

Déposer son dossier

- https://aidesenligne.maregionsud.fr/account-management/crsud-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https%3A%2F%2Faidesenligne.maregionsud.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrsud%2Fconnecte%2FF_S_FS_SOUTOP%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crsud-portail-depot-demande-aidess&footer=https%3A%2F%2Fwww.maregionsud.fr%2Fmentions-legales.Mentions%20I%C3%A9gales._blank;https%3A%2F%2Faidesenligne.maregionsud.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrsud%2Fdonnees-personnelles.Donn%C3%A9es%20personnelles._self